

MISE A JOUR N°8
2024

LYON 4^e arrondissement

ANNEXE

C.4.3.1 – Périmètres reportés



C.4.3.1 Annexe - Périmètres reportés
(art. R. 151-52 et R. 151-53 du code de l'urbanisme)
Lyon 4^{ème}

1 Périmètres de secteurs sauvegardés

- Néant

2 Périmètres de zones d'aménagement concerté (Z.A.C.)

- Néant

3 Périmètres de programmes d'aménagement d'ensemble (P.A.E.)

- Néant

4 Périmètres dits "périmètres d'études"

- Néant

5 Périmètres de droit de préemption urbain (D.P.U.) renforcé

Par délibération de la Communauté urbaine de Lyon, le droit de préemption urbain renforcé est institué à :

- Lyon 4^{ème} arrondissement, dans un périmètre délimité par : la rue Denfert-Rochereau, la rue de Cuire, la rue Pelletier et le boulevard des Canuts (délibération du 23.04.1990).
- Lyon 4^{ème} arrondissement, sur l'ensemble des immeubles suivants (délibération du 26.04.2010).

Adresse	Références cadastrales
5, place Tabareau	AN 132
27, rue d'Ivry	AW 215
6, rue Philibert Roussy	AH 35
2 bis, rue Janin	AX 224 AX 225

6 Périmètres de zones de préemption dans les espaces naturels sensibles (E.N.S.)

- Néant

7 Projets Urbains Partenariaux (P.U.P.)

- Néant

C.4.3.1 Annexe - Périmètres reportés
(art. R. 151-52 et R. 151-53 du code de l'urbanisme)
Lyon 4^{ème}

8 Protections des Espaces Naturels et Agricoles Périurbains (P.E.N.A.P.)

- Néant.

9 Périmètres de développement prioritaire - Réseaux de chaleur urbains

- Réseau Plateau Nord classé par délibération du Conseil de la Métropole de Lyon en date du 26 juin 2023

10 Secteurs d'Information sur les Sols (S.I.S.)

- Néant

11 Périmètres des biens inscrits au patrimoine mondial (UNESCO)

- Inscription du site historique de Lyon sur la Liste du patrimoine mondial par l'UNESCO le 5 décembre 1998
Se reporter au dossier Lyon